



Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 6 décembre 2012 à 20h00 à la halle polyvalente

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| <i>Président</i> | : | M. Igor Spychiger |
| <i>Procès-verbal</i> | : | Mme Christine Grandjean |
| <i>Administrateurs</i> | : | M. Daniel Hanser |
| <i>Scrutateurs</i> | : | M. Gérard Giauque |
| <i>Ayants-droit au vote présents</i> | : | 26 personnes / majorité absolue 14 |
| <i>Conseil municipal</i> | : | Mme M. Willemin M. R. Troehler, F. Gauchat, P. Gurtner, M. Jäggi |

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET 2013

- a. *Présentation des budgets*
- b. *Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- c. *Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville*
- d. *Approbation du budget 2013 du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
- e. *Recommandation de la Commission financière*
- f. *Approbation du budget communal 2013, de la quotité d'impôts (baissée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), de la taxe des chiens (inchangée: village CHF. 80.--/Châtillon-La Praye CHF. 50.--), de la vignette verte (inchangée à CHF. 80.--)*

2. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- a. *Commission du bâtiment scolaire*
- b. *Fusion*

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Il est 20h00 lorsque le Président de l'assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la feuille officielle du district de La Neuveville n° 40 du 02.11.2012.

Le droit de vote est contesté à la personne suivante: Daniel Hanser, administrateur municipal. La personne mentionnée ci-dessus n'est par conséquent pas autorisée à voter.

Gérard Giauque est désigné comme scrutateur et l'AM confirme sa nomination.

Le Président demande si l'AM conteste l'ordre du jour tel que publié.

Il informe que le Conseil municipal (CM) a décidé cette année de ne mettre que le budget à l'ordre du jour, ceci afin de raccourcir cette séance, par rapport aux années précédentes. Les points sur le développement de la commune seront donc mis aux ordres du jour des prochaines AM en 2013.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et le Président déclare l'AM légalement constituée.

1. BUDGET 2013

a. *Présentation des budgets*

Introduction

François Gauchat prend la parole pour une introduction en rappelant à l'assemblée que les finances de la commune sont saines. Ce résultat exceptionnel a permis de procéder aux dépréciations légales et d'anticiper certains investissements.

Néanmoins, les prévisions ne se révèlent pas toujours dans les faits; en l'occurrence, pour différentes raisons, tous les crédits d'engagement votés par l'AM n'ont pas pu se réaliser. Cette situation provoque bien sûr des retards dans les investissements et par voie de conséquence se reportent sur les dépréciations.

Sur le plan cantonal, suite aux votations populaires du 23.09.2012, il peut être assisté à une révision complète du budget 2013 de l'Etat. En y regardant de plus près, la tendance générale se confirme; le canton supprime des prestations fondamentales et espère que les communes passent à la caisse par substitution ! Heureusement, au dernier moment, un poste budgétaire, celui du transport des élèves a été sauvé. Il en aurait coûté quelque CHF. 120'000 à notre communauté scolaire, donc à nos communes membres !

Le budget 2013 répond aux objectifs de maintien des services de qualité, de l'entretien et rénovation des infrastructures, de l'intégration d'un projet de bâtiment scolaire dans la planification financière 2013-2017 et à la réduction de la quotité d'impôt. A propos des infrastructures, comme ces dernières années, l'effort entrepris pour la rénovation de nos routes, des chemins agricoles du remaniement parcellaire, de l'adduction de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, ce dernier en application de notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE), sera poursuivi.

En ce qui concerne le projet de bâtiment scolaire, par anticipation et pour satisfaire aux exigences cantonales de la planification financière 2013-2017, notre administrateur financier a cherché et obtenu des services compétents du canton les renseignements nécessaires aux changements de la dépréciation des crédits d'engagement pour l'étude et la construction d'un tel bâtiment scolaire. Ainsi, à l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 en 2016, la dépréciation sera calculée sur 25 ans au max. à 4% linéaire au lieu des 10% dégressifs actuellement, ce qui permet d'alléger essentiellement les budgets de fonctionnement actuel et futurs.

La commission financière a examiné ce budget 2013 et l'a accepté lors de sa séance du 25.10.2012. A son tour, le CM a approuvé la planification financière 2013-2017 et le budget 2013 lors de sa séance du 29.10.2012 et recommande son approbation par l'AM de ce soir.

Il vous est donc proposé d'abaisser la quotité d'impôt actuelle de 1.91 à 1.85, de maintenir la taxe immobilière modifiée au 01.01.2006, au taux actuel de 1.3 %, de conserver les autres taxes inchangées, notamment la taxe des chiens à CHF. 80 (village), resp. CHF. 50 (Châtillon- La Praye) et de maintenir la vignette verte à CHF. 80. En conclusion, le CM vous recommande le présent budget 2013 avec aux charges CHF. 4'481'612.18 et aux revenus CHF. 4'484'629.91, soit avec un excédent de revenus de Fr. 3'017.73.

François Gauchat exprime encore sa gratitude envers l'administrateur, Daniel Hanser, pour l'excellent travail de préparation du budget 2013 et de la planification financière 2013-2017. A ses remerciements, il associe bien entendu aussi Christine Bueche, comptable et Christine Grandjean, secrétaire qui ont œuvré au plus près de leur conscience.

Budget de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Raymond Troehler prend la parole. Le budget 2013 est sensiblement égal à celui de 2012. Celui-ci a été accepté par la Commission scolaire, ainsi que par la commune de Diesse. Pour ce qui est de la clé de répartition, il y a 75 élèves de Prêles sur les 235 de la Communauté, ce qui représente 31.90% de l'effectif. La somme à répartir entre les communes se monte à CHF. 488'024, soit 34.35% pour Prêles. Il est à relever que le budget pour l'école à journée continue se monte à CHF. 59'542, aussi à charge de 34.35% pour notre commune. Figure aussi à ce budget maintenant la part au traitement des enseignements, soit CHF. 1'219'066.

La parole est donnée à l'AM, mais il n'y a pas de question.

Budget de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville

Raymond Troehler prend la parole. Comme pour la Communauté scolaire du Plateau, le budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District reste égal au budget 2012. Le traitement d'un poste de concierge à 20% a été rajouté au budget. La clé de répartition est légèrement différente, car est aussi pris en compte la capacité contributive. La commune de Prêles a 21 élèves sur l'effectif global de 227. La somme à répartir entre les communes se monte à CHF. 588'550, soit 9.85% pour Prêles. Le traitement des enseignants se monte à CHF. 1'529'262.

La parole est donnée à l'AM, mais il n'y a pas de question.

Budget du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

Madeleine Willemin prend la parole. Cette année, le Syndicat présente un budget avec un excédent de charges de CHF 50'060.95. La plupart des postes du budget restent stables par rapport aux années précédentes. Il est à relever que l'équipement du personnel représente la plus grande charge au budget. Cependant, plusieurs postes ont été revus à la baisse, notamment dans les frais de cours, l'équipement et le matériel-mobilier-machines.

Il est à constater qu'un réel effort a été fourni. Le compte « prestations à des tiers » a été ramené à CHF 4'000, car il est toujours difficile de se faire payer les interventions. Selon le budget et le plan financier pour ces prochaines années, les communes ne devront pas participer à l'excédent de charges avant l'exercice 2013. La part de Prêles se monte à 32%.

La parole est donnée à l'assemblée.

Hermann Barth souhaite savoir combien de personnes par village sont engagées dans le corps des sapeurs-pompiers du Plateau. Madeleine Willemin peut répondre qu'il y a environ 70 personnes au total pour les quatre villages, mais qu'il est prévu de diminuer un peu l'effectif.

Igor Spychiger demande ce qu'il en est de la gestion du déficit, point qui avait déjà été relevé dans la séance de l'année passée. Madeleine Willemin lui répond que cette année déjà un effort a été consenti et que l'année prochaine rien ne sera investi pour l'équipement du personnel, ce qui permettra d'économiser encore CHF. 31'000. Madeleine Willemin et José Bourquin suivent bien ce problème et font tout leur possible pour obliger le SSPP à diminuer son déficit.

Budget communal

Daniel Hanser prend la parole. Dans sa globalité et par rapport à l'exercice 2011, le budget 2013 se stabilise du point de vue de ses charges, avec une diminution de 1.26 %, tandis que les revenus accusent un recul plus marqué de 11.06 %. Cet aspect témoigne de la politique de retenue adoptée par le CM, qui table donc sur la maîtrise des coûts et la pondération des recettes, pour une prévision d'excédent de revenus qui tend plutôt à l'équilibre, avec un cash flow d'à peine CHF 3'017.73.

Pour y parvenir, compte tenu de la progression importante de certaines charges, il a été procédé à l'optimisation des revenus, notamment fiscaux.

Il est quelque peu délicat de tirer des comparaisons directes avec le budget précédent. Il avait en effet été estimé au plus près, s'agissant des charges comme des revenus. Ce budget tenait compte, en outre, des répercussions de la crise économique de 2008 du point de vue des recettes fiscales (estimation cantonale à -3.3%).

Il est donc possible d'entrevoir un prochain retour à la « normale », ce qui se traduit par une optimisation fiscale permettant de digérer la hausse des charges liées, notamment, aux secteurs de l'enseignement et de la prévoyance sociale, qui prennent toutes deux l'ascenseur et constituent l'essentiel de la différence entre les budgets 2012 et 2013.

Pour l'optimisation fiscale, il convient de le souligner, reste toutefois très mesurée, puisqu'il est malgré tout intégré dans la réflexion une diminution des revenus de 7.24 %, à CHF 2'188'281.70, par rapport au réalisé de l'an dernier, avec, du côté des charges, toujours les deux mêmes postes dominant le camembert, la prévoyance sociale (pour 23.61% des charges brutes, 33.70% des charges nettes), et l'enseignement et la formation (respectivement 21.23% et 29.44%).

Les recettes fiscales représentent de loin le poste le plus important du budget des revenus 2013, avec 58.78% des rentrées. De fait, le second poste, constitué des ressources liées à la protection de l'environnement, ne fait que combler les dépenses, à 1.27% près.

| | <i>Charges</i> | <i>Revenus</i> |
|--------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| 0 Administration générale et halle | CHF. 602'593.35 | CHF. 108'591.10 |
| 1 Sécurité publique | CHF. 112'300.00 | CHF. 74'700.00 |
| 2 Enseignement et formation | CHF. 939'455.30 | CHF. 286'812.20 |
| 3 Culture et loisirs | CHF. 34'652.00 | CHF. 1'000.00 |
| 4 Santé | CHF. 1'300.00 | CHF. 0.00 |
| 5 Prévoyance sociale | CHF. 1'058'071.75 | CHF. 311'011.26 |
| 6 Trafic | CHF. 319'020.73 | CHF. 80'518.80 |
| 7 Prot. de l'environ. et aménagement | CHF. 947'784.50 | CHF. 935'780.30 |
| 8 Economie publique | CHF. 18'500.00 | CHF. 50'000.00 |
| 9 Finances et impôts | <u>CHF. 447'934.55</u> | <u>CHF. 2'636'216.25</u> |
| Totaux | CHF. 4'481'612.18 | CHF. 4'484'629.91 |
| Excédent de revenus 2013 | | CHF. 3'017.73 |

En annexe à ce procès-verbal figure le budget 2013 avec le détail des postes et les explications sur les éventuelles différences.

La parole est donnée à l'assemblée.

Gilbert Racine se pose la question s'il est judicieux de baisser la quotité d'impôts au vu des investissements prévus par la commune. Serait-ce une directive cantonale qui l'exige? François Gauchat répond que c'est un objectif du CM tout à fait possible avec le nouveau modèle comptable prévu, MCH2. La quotité d'impôts n'a pas d'effet avec la péréquation financière.

André Strautmman souhaite connaître les quotités des deux communes avec lesquelles Prêles souhaite fusionner au 01.01.2014. Raymond Troehler peut répondre, soit 1.75 pour Diesse et 1.88 pour Lamboing. Il précise aussi que pour la future commune fusionnée il est prévu une quotité de 1.88.

Hermann Barth demande si cette baisse de 0.6 a vraiment une influence. François Gauchat tient à relever que la quotité est un point important pour les investisseurs. C'est toujours une des premières questions posées. Raymond Troehler rajoute que c'est un choix politique et que la commune a les moyens pour le faire.

Michel Aquadro demande si le CM s'est posé la question de descendre à 1.75 comme Diesse? Raymond Troehler peut répondre que cela a été étudié, mais que ce n'était pas possible.

b. Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le Président met l'approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse en votation. Le budget est accepté à unanimité.

c. Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville

Le Président met l'approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville en votation. Le budget est accepté à unanimité.

d. Approbation du budget 2013 du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Le Président met l'approbation du budget 2013 du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse en votation. Le budget est accepté à 20 voix contre 3.

e. Recommandation de la Commission financière

C'est Henriette Insom qui prend la parole pour lire le rapport de la Commission financière qui a siégé le 25.10.2012. Fabienne Raemy et Henriette Insom, après étude de ce budget, peuvent ce soir recommander à l'AM d'approuver le budget 2013 proposé.

f. Approbation du budget communal 2013, de la quotité d'impôts (baissée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), de la taxe des chiens (inchangée: village CHF. 80.--/Châtillon-La Praye CHF. 50.--), de la vignette verte (inchangée à CHF. 80.--)

Le Président met l'approbation du budget communal 2013, de la quotité d'impôts (baissée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), de la taxe des chiens (inchangée: village CHF. 80.--/Châtillon-La Praye CHF. 50.--), de la vignette verte (inchangée à CHF. 80.--) en votation. Tout est accepté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Commission du bâtiment scolaire (CBS)

Gilbert Racine prend la parole. Rien de bien nouveau pour l'instant, malgré le travail soutenu, surtout de la part de la commission technique. En effet, il y a en premier lieu un problème au niveau du plan de zone communal. C'est ce qui a retenu l'attention de la CBS ces six derniers mois. Une entrevue entre le canton et la commune a eu lieu. Un projet d'implantation a été élaboré par un urbaniste et sera bientôt soumis au canton pour approbation.

Avant de travailler de manière concrète et sérieuse sur le bâtiment en lui-même, la CBS attend que l'implantation proposée soit approuvée par l'autorité cantonale, puis approuvée par l'AM. Si le canton devait refuser, il faudrait revoir l'implantation et cela pourrait provoquer le grignotage de la partie verte à côté de la halle polyvalente. L'implantation actuellement prévue est à l'endroit de l'ancienne patinoire, ceci pour des questions de lumière naturelle.

En résumé, dès que la CBS pourra se remettre au travail, elle soumettra des propositions.

Michel Acquadro demande si, pour ce nouveau bâtiment, le raccordement au chauffage à distance a été retenu. Gilbert Racine peut le confirmer.

Raymond Troehler rebondit sur la question et informe l'AM que les consommations de la halle polyvalente et du futur bâtiment scolaire ont été transmises à la commission du chauffage à distance (CCAD) pour la préparation de leur pré-étude. La CCAD viendra lundi 10.12.2012 en avant-séance du CM pour présenter les résultats de la pré-étude à l'Exécutif.

Il y aura aussi une présentation de la pré-étude lors de l'AM de mars 2013.

Igor Spychiger remercie Gilbert Racine pour sa présentation.

b. Fusion

François Gauchat prend la parole. La votation populaire du 11.03.2012 a montré que la commune mixte de Nods était nettement opposée à une fusion des quatre communes du Plateau de Diesse, tandis que les trois autres, soit les communes mixtes de Diesse et de Lamboing et la commune municipale de Prêles l'ont accepté massivement !

Les trois communes favorables à la fusion ont décidé de continuer l'étude du projet de fusion à trois. Un comité de pilotage (COPIL 3C) fort de 13 membres a été mis sur pied. La présidence est assumée à tour de rôle par les trois maires des communes concernées.

La votation populaire du 23.09.2012 sur la modification de la loi cantonale sur les fusions a confirmé les résultats du 11 mars 2012.

En marge des travaux préliminaires, sur proposition de la délégation de la CM de Prêles, le COPIL 3C a décidé qu'un vote consultatif serait organisé dans chaque commune; toutefois, cette décision incombe à l'autorité communale. Ainsi, Prêles a décidé de l'organiser le 25.11.2012. Les résultats vous sont connus, soit 76.23 % des votants sont favorables à la reprise d'un projet de fusion. Diesse votera le 16.12.2012, alors que Lamboing a décidé que le conseil communal était suffisamment légitimé et renonce à un vote consultatif populaire.

Le comité de pilotage (COPIL 3C) s'est réparti les travaux. Ainsi, une commission des finances s'est occupée jusqu'à présent des bases financières en réunissant tous les documents comptables des trois communes pour définir une proposition de quotité, la taxe immobilière, les taxes pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Les armoiries, ainsi que le nom de la future commune, ont été réexaminés. Prochainement, soit le 17.12.2012, une réunion des trois exécutifs ratifiera les propositions de la commission des finances déjà approuvées par le COPIL 3C.

La commission des finances établira dès janvier 2013 une proposition de budget 2014 ainsi que de planification financière 2014-2018 pour la nouvelle commune tenant compte des investissements prévus par les trois communes engagées.

Il faudra encore élaborer le nouveau contrat de fusion et le règlement d'organisation pour la votation populaire programmée au 09.06.2013. Mais auparavant, il s'agira d'organiser les séances publiques d'information de la population en vue de répondre à toutes les questions encore en suspens.

En cas de vote populaire positif du 09.06.2013, le COPIL 3C préparera les documents indispensables à l'élection des autorités de la nouvelle commune fusionnée. Si tout se déroule normalement, l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune peut être envisagée au 01.01.2014

Hermann Barth aimerait savoir si le modèle qui avait été prévu pour la fusion à 4 communes sera repris pour la fusion à 3. François Gauchat peut répondre que cela n'a pas encore été défini.

H. Barth précise encore qu'il faut profiter de l'occasion d'une nouvelle mouture pour proposer un modèle avec un conseil général qui serait mieux adapté à la situation du Plateau de Diesse et qui donnerait plus de flexibilité en vue d'un éventuel changement de périmètre de la future commune.

François Gauchat est remercié pour sa présentation.

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Déchetterie

Michel Acquadro avait interpellé les conseillers lors de la dernière AM quant aux heures d'ouverture de la déchetterie, ainsi que sur la possibilité de récupérer les matériaux de chantier et le bois. Qu'en est-il? Raymond Troehler prend la parole. Il n'y a pas encore eu de changement dans les heures d'ouverture, mais il est actuellement étudié avec les employés la possibilité d'ouvrir un jour de semaine (p.ex. mercredi) en fin de journée. Il est absolument nécessaire de garder cet endroit fermé et surveillé par des employés, pour éviter le mélange des déchets.

De plus, des offres ont été demandées pour une benne supplémentaire pour l'évacuation de matériel de chantier, mais dans des quantités limitées.

Il existe aussi maintenant une commission au niveau du district pour organiser un nouveau système de ramassage des déchets dès 2014. Ce projet devrait passer en AM en juin 2013. Dans ce projet, il est prévu un pesage par container afin de pouvoir facturer les frais réels, puisque certains utilisent des presses (camping et foyer d'éducation).

André Strautmann relève que la déchetterie n'est pas placée à un endroit judicieux. L'accès est étroit et éloigné du village. Sur place il est également dangereux de manœuvrer. Raymond Troehler approuve, mais actuellement c'est le meilleur endroit à disposition. Mettre la déchetterie près des maisons créerait des nuisances sonores et olfactives.

Place de parc des colonies

Gérard Giaque relève qu'il y a des problèmes de places de parc avec les colonies. Par exemple, à la colonie Adventure, ils parquent sur les terrains de la Bourgeoisie et de la commune municipale.

Raymond Troehler reconnaît que la situation n'est pas simple, mais qu'à ce niveau là, la commune n'a pas possibilité de faire grand-chose. La commune municipale a toutefois mis la pression aux colonies pour les taxes communales.

Igor Spychiger demande à l'AM un applaudissement pour remercier tous les employés communaux pour leur travail.

Le Président souhaite à toutes et tous de belles fêtes et une bonne année 2013 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il rappelle que la prochaine AM aura lieu le mardi 26.03.2013. La séance est levée à 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Le Président,

La Secrétaire,

Igor Spychiger

Christine Grandjean

Prêles, le 14 décembre 2012

Annexes:

- Présentations et budgets des écoles et du Syndicat des sapeurs-pompier
- Présentation et budget communal